

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R20-2021-111

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2021

Sommaire

SGAC / Secrétariat Général pour les Affaires de Corse

R20-2021-10-18-00001 - arrêté modifiant l'arrêté n°R20-2021-08-04-00001 en date du 4 août 2021 portant création de la commission d'organisation des élections pour l'élection des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Corse (2 pages)

Page 3

R20-2021-10-18-00002 - arrêté portant modification de l'arrêté R20-2021-08-26-00001 du 26 août 2021 modifié portant création de la commission d'organisation des élections pour l'élection des membres de la chambre de commerce et d'industrie de Corse, de la chambre de commerce et d'industrie locale de Bastia et de la Haute-Corse et de la chambre de commerce et d'industrie locale d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud (2 pages)

Page 6

SGAC

R20-2021-10-18-00001

18/10/2021 : M.Didier MAMIS

arrêté modifiant l'arrêté n°R20-2021-08-04-00001
en date du 4 août 2021 portant création de la
commission d'organisation des élections pour
l'élection des membres de la chambre de
métiers et de l'artisanat de région Corse

ARRÊTÉ n°

modifiant l'arrêté n° R20-2021-08-04-00001 en date du 4 août 2021 portant création de la commission d'organisation des élections pour l'élection des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Corse.

**Le préfet de Corse
Chevalier de la légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'artisanat et notamment ses articles 5-2 et 23 ;

Vu le décret 99-433 du 27 mai 1999 modifié relatif à la composition des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs chambres de niveau départemental et à l'élection de leurs membres ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements.

Vu le décret du Président de la République en date du 29 avril 2020 portant nomination de M. Pascal LELARGE en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté du préfet de Corse n°R20-2020-08-18-001 du 18 août 2020 portant délégation à M. Didier MAMIS secrétaire général pour les affaires de Corse ;

Vu le décret n°2020-1416 du 18 novembre 2020 portant création des chambres de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse, Grand-Est, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Normandie et Occitanie, Pyrénées-Méditerranée ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} avril 2021 fixant les dates de scrutin et la campagne électorale en vue du renouvellement quinquennal des membres des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs chambres de niveau départemental ;

Vu l'arrêté n° R20-2021-08-04-00001 en date du 4 août 2021 portant création de la commission d'organisation des élections pour l'élection des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Corse ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté n° R20-2021-08-04-00001 en date du 4 août 2021 portant création de la commission d'organisation des élections pour l'élection des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Corse est modifié ainsi qu'il suit :

président : M. Didier MAMIS secrétaire général pour les affaires de Corse ou en son absence M. Vincent ARSIGNY, ou M. Paul GUEGAN chargé de mission au secrétariat général pour les affaires de Corse représentant le préfet de Corse.

Le reste sans changement.

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le 18 octobre 2021

P/Le préfet de Corse et par délégation
le secrétaire général pour les affaires de Corse

Didier MAMIS



Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de sa publication au recueil des actes administratifs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telereciurs.fr

SGAC

R20-2021-10-18-00002

18/10/2021 : M.Didier MAMIS

arrêté portant modification de l'arrêté
R20-2021-08-26-00001 du 26 août 2021 modifié
portant création de la commission
d'organisation des élections pour l'élection des
membres de la chambre de commerce et
d'industrie de Corse, de la chambre de
commerce et d'industrie locale de Bastia et de la
Haute-Corse et de la chambre de commerce et
d'industrie locale d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud

ARRÊTÉ n°

portant modification de l'arrêté n°R 20-2021-08-26-00001 du 26 août 2021 modifié portant création de la commission d'organisation des élections pour l'élection des membres de la chambre de commerce et d'industrie de Corse, de la chambre de commerce et d'industrie locale de Bastia et de la Haute-Corse et de la chambre de commerce et d'industrie locale d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud.

**Le préfet de Corse
Chevalier de la légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de commerce et notamment ses articles L713-17, R713-13 et R713-14 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements.

Vu le décret du Président de la République en date du 29 avril 2020 portant nomination de M. Pascal LELARGE en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté n° R20-2020-08-18 du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud en date du 18 août 2020 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Didier MAMIS, secrétaire général pour les affaires de Corse ;

Vu l'arrêté n°R 20-2021-08-26-00001 du 26 août 2021 modifié par arrêté n° R20-2021-09-22-00001 du 22 septembre 2021, portant création de la commission d'organisation des élections pour l'élection des membres de la chambre de commerce et d'industrie de Corse, de la chambre de commerce et d'industrie locale de Bastia et de la Haute-Corse et de la chambre de commerce et d'industrie locale d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°R 20-2021-08-26-00001 du 26 août 2021 modifié, portant création de la commission d'organisation des élections pour l'élection des membres de la chambre de commerce et d'industrie de Corse, de la chambre de commerce et d'industrie locale de Bastia et de la Haute-Corse et de la chambre de commerce et d'industrie locale d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud est modifié comme suit :

Président : M. Didier MAMIS secrétaire général pour les affaires de Corse ou en son absence M. Vincent ARSIGNY adjoint au secrétaire général pour les affaires de Corse, ou M. Paul GUEGAN chargé de mission au secrétariat général pour les affaires de Corse, ou M. Yves DAREAU, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse, représentant le préfet de Corse.

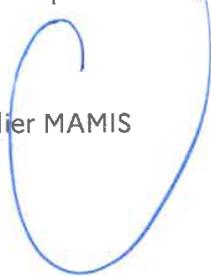
Le reste sans changement.

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires de Corse, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le 18 octobre 2021

P/ le préfet de Corse et par délégation
le secrétaire général pour les affaires de Corse

Didier MAMIS



Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de sa publication au recueil des actes administratifs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr